



La Samaritaine

Enseignement organisé par la Province de Hainaut

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2018-2021

**Institut Provincial d'Enseignement
Secondaire Paramédical**

La Samaritaine



Rue de la Samaritaine 14
6061 Montignies-Sur-Sambre



071/488.266



071/489.099



info.sama@ed
uhainaut.be

Contenu

1) Notre établissement.....	4
1.1. Un peu d'histoire... ..	4
1.2. Notre situation sociogéographique	6
1.3. Notre appartenance	6
1.4. Nos filières d'enseignement.....	7
1.5. Nos spécificités et nos piliers	8
1.6. Nos objectifs généraux	8
1.7. But du projet d'établissement.....	8
2) Nos valeurs et nos missions	9
3) Moyens mis en œuvre.....	9
3.1. Pour faciliter la transition « primaire-secondaire » (accueil, échanges, projets...)	9
3.2. Pour aider les élèves en difficultés	10
3.2.1. Sam'Aide.....	10
3.2.2. Remédiation	11
3.2.3. PIA	11
3.2.4. Dispositions particulières	12
3.3. Pour favoriser la réussite et l'accrochage scolaire	13
3.3.1. Educateurs et assistante sociale de l'école	13
3.3.2. Formation continuée.....	13
3.3.3. Activités périscolaires.....	14
3.3.4. Médiation scolaire	14
3.4. Pour aider à la construction d'un projet d'élèves du 2 ^e degré.....	14
3.4.1. Le projet Sam'Coll	14
3.4.2. Activités paramédicales.....	16
3.4.3. Approche intergénérationnelle	16
3.4.4. Approche Orientante	16
3.4.5. Rencontre avec les chefs d'atelier	17
3.5. Pour aider à la construction d'un projet professionnel pour les élèves du 3 ^e degré	17
3.5.1. Approche professionnalisante.....	17
3.6. Pour organiser les stages en institution.....	17
3.6.1. Règlement de stage	17
3.6.2. Visites de stage et feedbacks.....	18

3.7.	Pour intégrer les élèves issus de l'enseignement spécialisé.....	19
3.8.	Pour utiliser les technologies de l'information et de la communication.....	19
3.9.	Pour entretenir la collaboration « école-famille »	19
4)	Les frais scolaires.....	20
5)	Les procédures d'évaluation avec les dispositions particulières à l'établissement.....	20

1) Notre établissement

1.1. Un peu d'histoire...

Naissance et évolution à travers le temps de la **SAMA** de mars 1913 à nos jours.

De 1913 à 1935

- **Mars 1913** : notre école voit le jour sous l'impulsion de **Paul Pastur**.
Le Docteur **Achille Dourlet** en est le premier directeur et, après un examen d'admission, six élèves y sont inscrites.
Le siège en est « *La goutte de lait* » à Charleroi : une seule salle, celle des cours, simple et modeste.
Une première pièce d'expérience : un mannequin déplacé à tour de bras.
Les stages se font alors à l'hôpital de Jumet et Marcinelle.
A l'origine « *école d'infirmières* », sa devise devient : « *Aider – Soulager - Consoler* ».
- **1914** : l'école compte quatorze élèves.
- **1915** : la population de l'école s'élève à vingt-neuf élèves (dix-neuf en première année et dix élèves en deuxième année).
- **1918** : la première « Samaritaine » voit le jour sous le nom « d'Ecole *Professionnelle Provinciale pour Infirmières* ».
- **1920** : une trentaine d'élèves fréquentent l'école qui s'appelle désormais « *Ecole Provinciale pour Infirmières, Sages-femmes ou d'accouchements* ».
- **1921** : le docteur **Dourlet** rassemble ses diplômées. C'est un succès !
- **1935** : l'école s'installe dans le Château du Charbonnage Sainte Zoé au 14 rue de la Samaritaine à Montignies-sur-Sambre.
Elle s'appelle désormais « *Ecole Professionnelle Provinciale pour infirmières, accoucheuses, puéricultures et garde-malades* ».
Le directeur y habite avec sa famille. L'internat est obligatoire jusqu'en 1958.

De 1949 à 1996

- **1949** : l'école totalise 120 élèves.
- **1957** : création des sections Puéricultrices.
- **1960** : ouverture de la section Aspirantes en nursing.
- **1963** : brevet d'Infirmières Hospitalières (+ 1an) brevet d'Hospitalières (+ 2ans).
- **1966** : la section Aides Sanitaires (AFS) est créée.
- **1982** : l'école totalise 980 élèves.
- **1996** : 1064 élèves sont inscrits et l'école fusionne avec l'implantation de Farciennes.

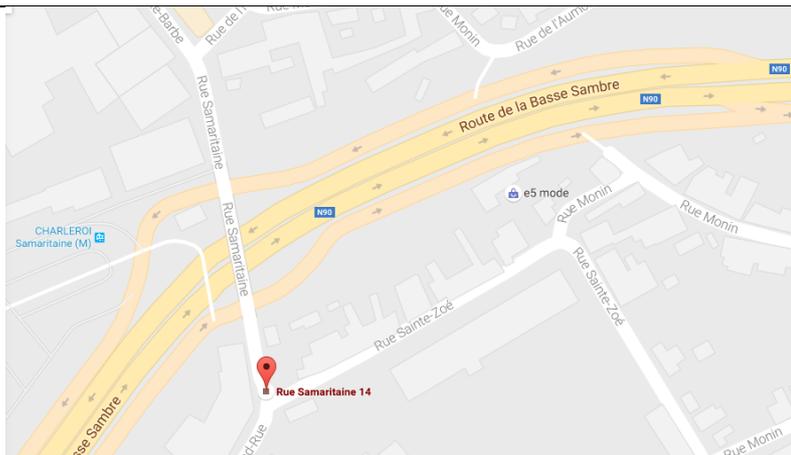
De 2000 à 2009

- **2000** : la section « Assistant(e) en pharmacie (APT) » est transférée de l'Université du Travail Paul Pastur.
- **2001** : création de la section « Animateur ».
- **2002** : la première année complémentaire est créée.
- **2003** : 970 élèves fréquentent l'école et la deuxième année complémentaire est créée.
- **28 janvier 2004** : inauguration du hall sportif. L'école dispose de sa salle omnisports.
- **2006** : inauguration du bâtiment **Nightingale**. Le bâtiment comprend treize nouvelles classes et une salle polyvalente.
- **Entre 2006 et 2009** : fermeture de la section « Animateur » et ouverture de la première année différenciée. Fin des aménagements extérieurs de la Samaritaine.
- **2009** : ouverture de la section « 7^e Agent(e) médico-social(e) ».

1.2. Notre situation sociogéographique

Zone	Localité	Infrastructures
10	Rue de la Samaritaine 14, 6061 Montignies-sur-Sambre	Cadre verdoyant Infrastructures modernes Hall omnisports Terrain de tennis Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (bâtiment A)

Accessibilité



Par la route :

- au Nord de Charleroi
- à la sortie autoroute A54
- contourner le rond-point Marsupilami
- passer devant l'hôpital Notre Dame
- deuxième feu rouge à droite
- passer le pont, continuer tout droit
- l'école se situe à 50 mètres à gauche après le feu du pont

Par le métro :

- Sortie du métro « La Samaritaine »
- tourner sur la droite, passer le pont
- l'école se situe à 50 mètres à gauche après le feu du pont

1.3. Notre appartenance

- Réseau : Enseignement Officiel Subventionné (Province du Hainaut)
- Cours philosophiques :

Religion catholique	Religion protestante	Religion orthodoxe
Religion islamique	Religion israélite	Morale

- Citoyenneté :

Comme inscrit dans le Décret Missions de 1997, Article 60, une éducation à la philosophie et à la citoyenneté est dispensée à partir du premier octobre 2017 dans les établissements de l'enseignement secondaire. Mais en quoi consiste-t-elle exactement ?

Elle permet l'apprentissage de la vie en communauté de manière harmonieuse ainsi que le déploiement de la personne en tant que citoyen responsable capable d'esprit critique et de questionnement philosophique.

Il est donc primordial de se questionner sur la connaissance et la pratique de la gestion de la « cité » mais aussi par rapport aux différentes religions et courants philosophiques par le biais d'approches éthiques et philosophiques.

Par ce faire, la Samaritaine vise le bien-être de ses élèves en les sensibilisant à la santé et à la sécurité pour soi et pour autrui grâce à une approche globale et systémique permettant l'enrichissement mutuel au travers de thématiques diverses.

Concrètement, notre établissement met déjà en place un projet de gestion des déchets et de conscientisation à la propreté dans le parc de l'école. Il est nécessaire que les élèves soient plus respectueux de leur environnement et des personnes qui travaillent afin de maintenir les locaux propres. De plus, les élèves utilisent et distribuent, pour tous, nos propres ressources, en préparant de la compote avec les pommes des arbres du parc de la Samaritaine. Notre école valorise ainsi les compétences de nos élèves. Nous participons également au Forum des Ecoles en Développement Durable. Enfin, une cellule « Assuétude » a été mise en place afin d'aider les jeunes fumeurs à arrêter de fumer.

1.4. Nos filières d'enseignement

Degrés	Formations
1 ^{er} degré (1 ^{ère} et 2 ^e années)	Différenciées
	Communes
	Complémentaires
2 ^e degré (3 ^e et 4 ^e années)	Technique de transition
	Sciences sociales et éducatives
	Technique de qualification
	Techniques sociales et d'animation
	Professionnel
3 ^e degré (5 ^e et 6 ^e années)	Services sociaux
	Technique de transition
	Sciences paramédicales
	Technique de qualification
	Aspirant(e) en nursing
	Assistant(e) pharmaceutico-technique
	Agent(e) d'éducation
	Professionnel
	Puériculture (5 ^e – 6 ^e – 7 ^e)
	Aide familial(e) (5 ^e – 6 ^e)
	Aide-soignant(e) (7 ^e)
Agent(e) médico-social(e) (7 ^e)	
4 ^e degré (1 ^{ère} , 2 ^e et 3 ^e années) → Professionnel complémentaire	Infirmier(ère) hospitalier (ière)

1.5. Nos spécificités et nos piliers

- Public visé par l'établissement : élèves ayant une vocation sociale, pédagogique ou paramédicale.
- Philosophie de l'établissement :

Tout en responsabilisant ses élèves, la Samaritaine met l'accent sur la sécurité et la vigilance.

Nous accueillons les jeunes dans un climat convivial et serein ; toute l'équipe est à leur écoute et les encadre de manière adaptée à leurs besoins.

La Samaritaine prépare les élèves aux études supérieures et offre un enseignement adapté aux réalités du marché de l'emploi.

Chaque année, des visites d'expositions, des animations théâtrales, des conférences, des voyages... sont organisés afin de permettre aux élèves de s'ouvrir au monde socio-culturel actuel et d'être formés en tant que citoyen.

Nos formations sont porteuses d'emplois. Les élèves de la Samaritaine peuvent déjà entrer dans le monde du travail à la fin de leurs études mais aussi accéder à l'enseignement supérieur.

Afin de mettre les élèves en contact avec les professionnels du secteur, l'école collabore avec divers organismes de la région, notamment l'ISPPC de Charleroi, les crèches, les écoles, les pharmacies, les maisons de repos, les IMP ou les services de soins à domicile.

De plus, stages professionnels, des visites de terrain, des travaux pratiques en classe rendent le cursus encore plus proche de la réalité.

1.6. Nos objectifs généraux

Toute la dynamique et le choix pédagogique de l'établissement sont en permanence en cohérence avec le projet pédagogique du pouvoir organisateur, le projet d'établissement et le PAC (plan d'actions collectives).

C'est ainsi que des projets concernant la citoyenneté, la santé, le sport et les animations culturelles sont abondamment développés au sein de notre école.

1.7. But du projet d'établissement

« Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatifs et pédagogiques du pouvoir organisateur. »¹

Cet outil aide les acteurs de l'enseignement à atteindre les objectifs généraux, les objectifs particuliers du Décret Missions ainsi que les compétences et savoirs requis.

Par son titre « Mon école comme je la veux ! »², le Ministère de l'Éducation a voulu présenter son Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement en mettant ainsi en évidence le jeune.

¹ Article 67 du Décret Missions

² JMN/00/D1/circ11

Pour notre école, il semble donc essentiel que le projet d'établissement ait comme point de mire le jeune qu'il soit enseignant ou élève afin qu'il puisse s'y épanouir.

2) Nos valeurs et nos missions ³

En accord avec le Collège provincial du Hainaut, la Samaritaine prône des valeurs spécifiques telles que :

Solidarité	Processus d'amélioration continue	Citoyenneté	Excellence
Partage	Développement durable	Efficacité des services	Culture

Grâce à nos bâtiments, nos ressources humaines, informatiques et notre sécurité au travail, les missions externes du Collège provincial du Hainaut sont assurées de façon interne au sein de notre établissement scolaire.

- L'enseignement et la formation pour permettre à chacun de vivre pleinement sa citoyenneté.
- L'action sociale comme facteur de solidarité entre les individus et les générations.
- La culture et le tourisme comme enjeu de croissance, de dynamisme et d'épanouissement.
- Le sport et la promotion de la santé comme facteur de bien-être
- L'éco-développement territorial pour assurer à notre société un avenir durable et soutenable.

3) Moyens mis en œuvre

3.1. Pour faciliter la transition « primaire-secondaire » (accueil, échanges, projets...)

Afin de faciliter le passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire, notre établissement organise une journée d'accueil des élèves de 6^e primaire de la ville de Charleroi. Lors de cette rencontre, nos élèves de 6^e agent d'éducation prennent en charge les élèves du primaire depuis leurs écoles respectives jusqu'à la Samaritaine afin de leur présenter l'établissement et nos différentes sections.

Dans une ambiance familiale, les plus jeunes sont informés :

- du projet éducatif et du projet d'établissement ;

³ Le Collège provincial du Hainaut, (s.d.), *Nos missions, nos valeurs, plan stratégique et opérationnel de la Province du Hainaut.*

- des nouveautés de l'année scolaire en matière disciplinaire et absentéisme ;
- de l'organisation des classes vertes au centre « La Roseraie » à Péruwelz.

De plus, le centre PMS propose des tests d'orientation dès la rentrée scolaire afin d'aider le jeune dans ses choix.

Enfin, le projet « Bassin scolaire », établi dans le cadre du cours d'éducation par la technologie, permet aux élèves de 2C de suivre l'apprentissage d'un métier manuel à l'IETS dans le secteur industrie et boulangerie

3.2. Pour aider les élèves en difficultés

De nombreux élèves vivent difficilement le premier degré commun avec des échecs, des redoublements voire des exclusions. Aussi, face à cette réalité du terrain, nous devons, en conformité avec le Décret, rédiger « *un Plan d'Actions Collectives (PAC⁴) définissant les actions éducatives et pédagogiques, ainsi que les dynamiques portant sur la motivation, l'orientation, la remédiation, le bien-être mis en œuvre collégalement, tant au niveau global de l'institution qu'au niveau local de chaque groupe-classe* ».

Au niveau de notre établissement, un PAC a été élaboré sous la responsabilité du notre chef d'établissement, avec notre équipe éducative, en partenariat avec le CPMS, en concertation avec les instances de démocratie locale dont le Conseil de Participation. Il a été validé pour le Pouvoir Organisateur.

Au niveau des groupes-classes, des actions concrètes, déclinant le PAC de l'établissement ont été élaborées sous la responsabilité du conseil de classe, en concertation et en partenariat avec le CPMS et mises en œuvre dans l'espace de la classe par tous les acteurs qui y interviennent, entre autre via l'élaboration de plans individualisés des apprentissages (PIA).

Le PAC constitue donc :

- un outil de mobilisation de chacun au sein d'une dynamique collégiale ;
- un outil d'articulation de l'ensemble des actions et dispositions mises en œuvre au sein du premier degré, avec l'ensemble des acteurs et partenaires ;
- un outil de pilotage pour l'équipe de direction, les membres de l'équipe éducative, les agents du Centre PMS ;
- un outil d'action collégiale dans la classe.

Au sein de la Samaritaine, nous sommes convaincus des bienfaits d'un climat de vie et d'apprentissage serein. Nous avons à cœur de donner à nos élèves toutes les conditions propices à la bonne réussite de leurs apprentissages afin de les mener vers la réalisation de leurs projets personnels.

3.2.1. Sam'Aide

Avec l'aide de l'assistante sociale, la Samaritaine a mis sur pied un système de soutien scolaire. Cet encadrement se tient tous les mercredis après-midis pour les élèves qui en éprouvent le besoin. Les conseils dispensés par l'assistante sociale et ses collaborateurs touchent à la méthode de travail, à la

⁴ Nous utiliserons dorénavant cet acronyme.

tenue du journal de classe, à l'organisation du temps de travail... Ce projet a pour objectifs de valoriser la solidarité entre élèves, de les responsabiliser et de les inclure dans un processus où ils sont acteurs de leur autonomie et de la gestion de leur travail.

3.2.2. Remédiation

Afin de venir en aide aux élèves en difficulté, notre établissement propose des heures de remédiation en mathématiques, en français, en langues et en connaissance de gestion.

Au premier degré, nous devons renforcer les connaissances basiques des élèves en Français, en mathématiques et en langues.

Les élèves sont aidés par une remédiation individualisée soit sur base volontaire, à la demande des parents ou de l'enseignant.

Des remédiations en Français sont également organisées pour les élèves de 4^e techniques de qualification afin de mieux les préparer à la rédaction de rapports de stages pour les années suivantes.

Constatant des faiblesses dans les calculs de dilution, dans les calculs de proportion et dans certains problèmes scientifiques, notre établissement a introduit une heure de remédiation en mathématiques pour la section assistant pharmaceutico-technique et aspirant en nursing.

3.2.3. PIA

Dès 2004, le Décret organisant l'enseignement spécialisé⁵ parle du PIA et le définit comme un « outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le conseil de classe, sur la base des observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée. C'est à partir des données du PIA que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail d'éducation, de rééducation et de formation ».

Il y a quelques années, ce plan d'action a été instauré dans l'enseignement secondaire. Au départ, pour aider les élèves en difficultés mais à l'heure actuelle, il est obligatoire car il n'existe plus de redoublement au premier degré. Dans notre établissement scolaire, le PIA est mis en place par le corps enseignant, les éducateurs et éventuellement le personnel paramédical pour répondre aux différents besoins des élèves. Ces derniers, accompagnés de leurs parents, s'engagent et indiquent leur accord par rapport à ce qui leur est proposé. Le principe étant d'aider l'adolescent à évoluer au mieux et d'acquérir certaines compétences.

La Province a donné un certain nombre de lignes de conduite notamment « relever les compétences transversales ». Pour ce faire, branche par branche, les enseignants viennent évaluer les différentes compétences transversales que les élèves devront acquérir. C'est le cas, par exemple, du point « capacité à s'organiser ». Afin de répondre correctement aux exigences de la Province, la Samaritaine a créé une étude. La coordinatrice de discipline passe en classe en début d'année scolaire et invite les élèves à remplir une enquête. Dans celle-ci, ils doivent indiquer comment ils se perçoivent, leurs points forts et les difficultés rencontrées lors des années précédentes. Ils doivent

⁵ <http://bit.ly/JxauhU>

également décrire leurs besoins et leurs attentes. La coordinatrice récolte ses informations, en réalise une synthèse et la fait parvenir aux différents professeurs afin qu'ils puissent se faire leur propre impression et comparer leurs informations à celles de l'adolescent mais aussi adapter leurs méthodes et pratiques pédagogiques en fonction des besoins de celui-ci, ce qui leur permet d'adapter leurs méthodes dès la rentrée et de guider correctement le conseil de classe de début d'année.

À la Samaritaine, le PIA est constitué de deux parties :

1. Attribution d'un PIA

L'attribution d'un PIA est réalisée pour l'adolescent en difficultés et obligatoirement pour les élèves de 2^e S. Le premier document rempli permet de déceler les difficultés du jeune et ce qui va être mis en place (élaboré lors du premier PIA de l'élève). Lors des conseils de classe, il est décidé qu'un élève qui n'a pas eu de PIA au premier conseil de classe puisse en bénéficier par la suite.

2. Évaluation des pistes d'action

Permet d'évaluer ce qui a été mis en œuvre (pour les élèves qui avaient déjà un PIA lors des conseils de classe précédents). Une décision est donc prise sur la poursuite ou non du suivi du PIA pour l'élève en apportant d'éventuels aménagements. Si ce qui a été proposé n'a pas fonctionné, le corps enseignant travaille avec l'adolescent sur un autre objectif. La Samaritaine met l'accent sur : organisation du travail, élaboration d'un timing, maintien du journal de classe et du cours en ordre,...

À cela, notre établissement a ajouté les besoins et les attentes des professeurs ainsi que le point de vue de l'élève, afin de présenter un tout cohérent et bénéfique aux différents acteurs de l'enseignement.

Si le PIA fonctionne bien à la Samaritaine, c'est parce qu'il fournit des explications aux parents sur les objectifs que leur enfant devra atteindre. Celui-ci offre donc une vision bien plus claire de ce qui est fait en classe que celle véhiculée à travers le bulletin. À la différence de l'enseignement spécialisé qui tente d'amener l'enfant à réussir une année et l'intégrer dans un système de vie adapté à ses capacités de départ, le PIA de l'enseignement secondaire offre une vue d'ensemble sur le parcours scolaire de l'élève et même si certains échecs scolaires persistent, celui-ci permet une avancée au point de vue relationnel et du bien-être de l'adolescent.

3.2.4. Dispositions particulières

À la Samaritaine, tout élève en situation de handicap, ou à besoins spécifiques, peut bénéficier d'aménagements de locaux et d'horaire pour son cursus scolaire. Lorsqu'il s'agit d'un élève issu de l'enseignement spécialisé, une collaboration est mise en place afin d'intégrer au mieux l'adolescent.

À l'inscription de ce dernier, une demande doit être introduite et doit comprendre tous les éléments qui permettront au conseil de classe d'apprécier le bien-fondé de celle-ci. L'enseignant qui prendra en charge l'élève devra être informé des besoins spécifiques auxquels il faut répondre. Les parents ou le tuteur légal devront communiquer les aides techniques, humaines et aménagements particuliers dont leur enfant a besoin.

3.3. Pour favoriser la réussite et l'accrochage scolaire

Notre établissement travaille sans relâche afin de combattre l'absentéisme, le décrochage scolaire et les comportements inadaptés à l'enseignement. Grâce à des projets dynamiques, attractifs, valorisant les qualités intellectuelles, physiques, sociales et morales de nos élèves, nous souhaitons leur offrir un bon apprentissage avec les compétences nécessaires pour les conduire à la réussite.

3.3.1. Educateurs et assistante sociale de l'école

Au sein de notre établissement, les éducateurs sont à l'écoute de nos élèves. En cas d'absence ou de problèmes disciplinaires et scolaires, ils prennent contact, par voie téléphonique, avec les parents ou les tuteurs légaux. Si ceux-ci ne répondent pas aux différents appels, l'assistante sociale se rend au domicile du jeune afin d'établir le dialogue et trouver des solutions pour aider l'élève à se rescolariser et ainsi valoriser sa réussite.

3.3.2. Formation continuée

Le Décret du 11 juillet 2002, relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement secondaire ordinaire applicable depuis l'année scolaire 2003-2004, impose à chaque enseignant de se former à concurrence de 18 demi-jours répartis sur trois années scolaires consécutives.

Afin de favoriser la réussite et l'accrochage scolaire de nos élèves, chaque professeur est sollicité pour rentrer un projet personnel de formation en tenant compte du projet de formation de l'école mais surtout par rapport à ses besoins et attentes.

De plus, pour que le jeune enseignant soit familiarisé avec le monde de l'enseignement, il peut accéder à des formations portant sur des aspects administratifs, pédagogiques et relationnels de la profession et en particulier sur des spécificités de l'enseignement provincial.

À l'aide de documents riches et variés tels que : l'organisation en FWB, les évaluations externes, les référentiels, les socles de compétences, les programmes et quelques trucs et astuces concernant le climat propice au travail, la gestion du temps et de l'espace, les jeunes enseignants atteindront les objectifs suivants :

- apprendre à apprendre dans de bonnes conditions (pour l'élève et pour l'enseignant) ;
- structurer son local et la matière enseignée ;
- verbaliser les difficultés rencontrées ;
- utiliser la boîte à outils à bon escient ;
- exploiter les bonnes ressources ;
- communiquer avec l'équipe éducative ;
- s'informer sur le paysage institutionnel de l'enseignement FWB et ses attentes.

Cette démarche est non seulement bénéfique pour leur bien-être mais aussi pour la mise en application de leurs savoirs de façon adéquate. Les conséquences positives de ces formations auront un impact favorable sur les élèves à qui ils donnent cours.

Enfin, des heures de coordination (heure NTPP ou Copé 60) sont instaurées pour chaque professeur faisant partie des cours de l'OBG afin de faciliter le travail en équipe et la mise en place des épreuves de qualification et ainsi rester clair et cohérent avec les élèves.

3.3.3. Activités périscolaires

Nos activités scolaires sont nombreuses, diversifiées et attractives. Depuis de nombreuses années, la Samaritaine tente de développer l'intérêt des élèves sur la culture, la vie professionnelle, la santé,...

Ils sont donc inscrits à de multiples sensibilisations et formations mais aussi à des visites d'entreprises.

Afin de valoriser le sport au sein de l'école, la Samaritaine a mis en place, avec l'aide de Hainaut sport, des cours de Zumba entièrement gratuits à raison de deux heures par semaine et accessibles aussi bien aux élèves qu'à l'équipe pédagogique.

En collaboration avec l'Observatoire de santé du Hainaut, la Samaritaine propose des conseils, des informations sur une alimentation saine et équilibrée. En partenariat avec les élèves, notre établissement scolaire travaille sur des réflexions sur les plats servis au Mess de l'école.

3.3.4. Médiation scolaire

Parmi les dispositifs de prévention du décrochage et de la violence en milieu scolaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles a instauré la médiation scolaire.

Cette fonction est exercée par deux services :

- le Service de la Médiation scolaire en Région bruxelloise. Les intervenants sont internes : les médiateurs sont présents dans les établissements tout au long de l'année.
- le Service de la Médiation scolaire en Région wallonne. Les intervenants sont externes : les médiateurs couvrent une zone géographique déterminée et interviennent individuellement ou en groupe dans les établissements scolaires sans y être attachés.

Ces services ont pour mission de s'occuper des problèmes relationnels entre des élèves, entre des parents d'élèves et les membres du personnel, entre les membres du personnel et des élèves ou groupe classe.

Les services de la médiation interviennent à la demande de la direction, d'un enseignant, d'un éducateur, d'un élève et/ou de sa famille, d'un service extérieur (service d'accrochage scolaire, service de l'aide à la jeunesse,...).⁶

3.4. Pour aider à la construction d'un projet d'élèves du 2^e degré

3.4.1. Le projet Sam'Coll

A) Entreprendre pour l'Homme

Un projet social et solidaire a été mis en place par les élèves du deuxième degré de l'Institut d'Enseignement Secondaire Paramédical La Samaritaine en collaboration avec l'Agence wallonne pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) et le centre de Culture Scientifique de l'ULB (chantiers scientifiques).

80 élèves-coopérateurs Sam'Coll s'engagent à améliorer le bien-être et la collaboration sociale à l'école et dans le quartier.

⁶ <http://www.enseignement.be/index.php?page=4264>

La coopérative d'économie sociale à finalité solidaire a pour objectif de faire bénéficier des avantages économiques et/ou sociaux de la coopérative par le fait d'utiliser les services qu'elle offre à tous ses membres.

« L'Atelier », un outil d'innovation sociale et solidaire pour chaque élève est un laboratoire qui permet aux coopérateurs de se rencontrer et de créer ensemble des projets solidaires dans le quartier pour les élèves et le monde entier !

Les bénéfices seront réinvestis dans la coopérative afin d'améliorer le bien-être et le « mieux-vivre » ensemble à la Samaritaine.

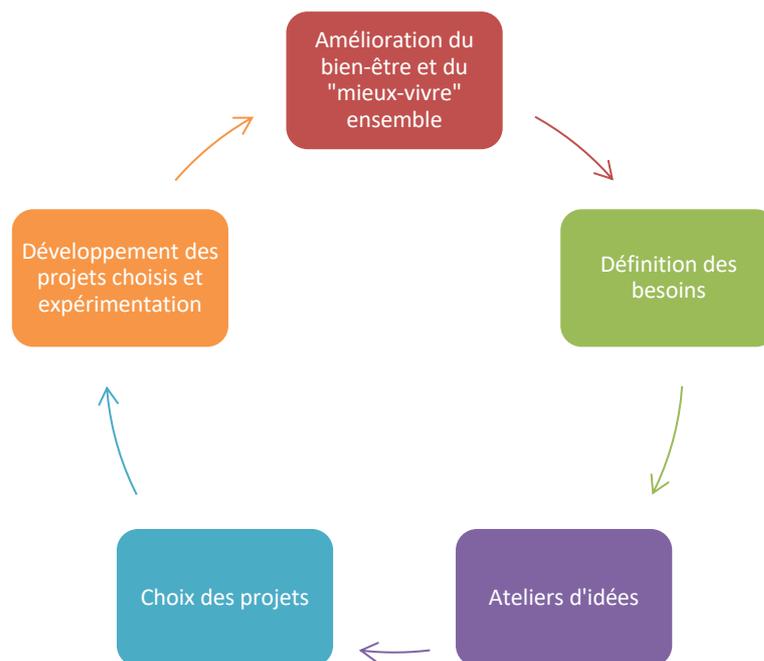
B) Objectif principal

L'amélioration du bien-être et du « mieux-vivre » ensemble à l'école et dans le quartier par la création d'une coopérative étudiante de services.

C) Les moyens

L'innovation sociale implique d'autres motivations que la recherche du profit. L'innovation sociale de l'activité nécessite de trouver des moyens nouveaux pour répondre aux nouveaux besoins de notre société. Tous les élèves participent à des formations en entrepreneuriat.

D) Des projets locaux, durables et solidaires pour tous !



E) Projets de coopérateurs

✓ Agriculture et produits biologiques

- Panier bio = vente hebdomadaire de légumes et de fruits de saison.
- Recettes de légumes = vente hebdomadaire de légumes et de quelques recettes de potages (dégustation).
- Jus-bio = vente quotidienne de jus bio au sein de l'établissement.
- Lingettes aux huiles essentielles = produits paramédicaux à base d'huiles essentielles.
- Potager collaboratif = création d'un potager de quartier et de bacs à compost.

- ✓ Services à la personne et au développement durable
 - Sam’Cyclo = Atelier collaboratif de réparation de vélo.
 - Vide-dressing = organiser un vide-dressing à destination des élèves du quartier.
 - Centre de vacances = organiser un centre de vacances dans le quartier durant les vacances.
 - Atelier grands-parents = atelier couture intergénérationnel.
 - Photocoop = achat ou location d’une photocopieuse – autogestion.
- ✓ Commerce équitable et récupération
 - Equi-pouf = créer des poufs en matériaux équitables et de récupération à installer à l’école.
- ✓ Solidarité étudiante/internationale
 - Participation des élèves à des chantiers internationaux = rencontre d’ASBL.
 - Projet Congo = collaboration avec une association du Congo – fabrication de jouets en bois.
 - Solidarité migrants = projet de sensibilisation et d’aide aux migrants.
- ✓ Financement solidaire – culture
 - Bourse aux livres = échange – vente de livres et manuels scolaires.
 - Eco-plumier = vente de matériel scolaire durable.
 - Sama’Crow = financement par crowdfunding de différents projets (investissements solidaires).
 - Bibliothèque – centre d’informations = création d’un centre de ressources solidaires.
 - Radio étudiante = création d’une radio étudiante dans les couloirs de l’école.

3.4.2. Activités paramédicales

Tout au long de l’année scolaire, de nombreuses activités culturelles et spécifiques à caractère paramédical et social sont proposées aux élèves du deuxième degré. Ils pourront, dès lors, en connaissance de cause, s’orienter vers le domaine qui les motive.

3.4.3. Approche intergénérationnelle

La Samaritaine permet de nombreuses rencontres intergénérationnelles en dehors et au sein de son établissement scolaire.

C’est notamment le cas lors du Printemps de la Province, évènement durant lequel les élèves du troisième degré présentent un jeu intergénérationnel créé de toute pièce lors de leur scolarité au deuxième degré. Un long projet aboutissant à une rencontre intergénérationnelle basée sur la communication, l’amusement et l’enrichissement mutuel.

3.4.4. Approche Orientante

Afin d’amener nos élèves à la réussite, notre établissement introduit des pédagogies innovantes comme « l’Approche Orientante ». Depuis plusieurs années, cette pédagogie est appliquée aux classes de 2S et 1S. Par ce biais, les élèves découvrent différents métiers et sont orientés judicieusement dans leur choix d’études (pour plus d’informations, voir le point « Moyens mis en œuvres » développé plus haut).

3.4.5. Rencontre avec les chefs d'atelier

Au terme du deuxième degré, les chefs d'atelier rencontrent les différentes classes pour les informer sur les études dispensées dans notre établissement au troisième degré.

3.5. Pour aider à la construction d'un projet professionnel pour les élèves du 3^e degré

3.5.1. Approche professionnalisante

Derrière les murs de l'ancien internat de la Samaritaine, se cache une clinique virtuelle. De la salle d'attente, au bureau de réception, en passant par les chambres d'hôpital, tout a été reproduit dans le but de mettre les étudiants en situation pour qu'ils ne soient pas désorientés au cours de leur stage. Cette clinique virtuelle tente donc de préparer les étudiants à la vie active et ce qui leur est tout à fait bénéfique tant les lieux de stage sont difficiles à trouver dans les hôpitaux.

Il en va de même pour la section « aide familiale » puisqu'un espace vie a été reproduit pour que les élèves apprennent à se déplacer chez la personne âgée. Ainsi, ils peuvent retrouver un salon, une chambre et une cuisine. Espace qui les plonge dans la réalité du terrain et les prépare au monde de demain.

De plus, les classes de terminales, toutes sections confondues, participent au Salon du SIEP et ont l'opportunité de prendre contact avec les Hautes Ecoles ainsi qu'avec les différentes universités.

Les élèves de 6^e année techniques de transition et de qualification bénéficient d'ateliers de formation sur l'enseignement supérieur organisé par la Haute Ecole Condorcet et l'ULB.

Le Salon de l'Education se déroulant à Charleroi, nos élèves peuvent bénéficier de cette manifestation pour suivre certaines conférences adaptées à leur section et peuvent glaner, ça et là, des documents intéressants pour leurs activités à réaliser en stages.

Le centre PMS reste accessible et disponible pour l'ensemble des élèves souhaitant des informations complémentaires.

3.6. Pour organiser les stages en institution

3.6.1. Règlement de stage

Afin d'aider au mieux les élèves dans l'organisation de leurs stages en institution, la Samaritaine a rédigé un règlement reprenant les obligations durant les périodes de stage.

Une première partie reprend le vocabulaire spécifique aux stages et au monde professionnel. Grâce à cela, les élèves peuvent plus facilement se familiariser avec les modalités relatives à l'école et à l'institution qui les accueillera. Toute une série de dispositions leur sont également communiquées.

En voici les grands points :

- le stage est un lieu d'apprentissage au même titre que l'atelier, le laboratoire ou la salle de classe ;
- un stage est obligatoire dans les OBG dont la liste est arrêtée par le Gouvernement. Par ailleurs, un stage est légalement obligatoire s'il figure dans la grille horaire de l'option de bas groupée (OBG) ou s'il est inscrit comme tel dans le projet d'établissement ;

- dès le début de l'année scolaire, les élèves et leurs parents s'ils sont mineurs seront informés de la durée et de l'organisation générale des stages ;
- le stage sera organisé dans le respect des dispositions de la loi sur le bien-être au travail et en particulier, les dispositions de l'arrêté royal du 21 septembre 2004 relatif à la protection des stagiaires ;
- le nombre maximum de périodes qui peuvent être organisées sous forme de stages, leur organisation, leur validation et les modèles de convention sont fixés par des arrêtés du Gouvernement.

Dans une seconde partie, les élèves sont informés de la planification de leurs stages. Ainsi, ils apprennent que celle-ci est réalisée par l'établissement scolaire qui fixe le nombre d'heures et de jours à prester par l'élève. Que seuls les lieux de stage ayant passé une convention avec la Samaritaine et l'ayant signée peuvent accueillir des élèves (que ces institutions aient été imposées ou trouvées par ceux-ci).

La troisième rubrique de ce document informe les élèves sur la validation de leur stage qui se fera uniquement si le rapport de stage est rendu dans les délais impartis et si la feuille de présence est dûment signée.

Une rubrique est aussi consacrée au comportement que le stagiaire doit adopter sur son lieu de stage. Il est donc informé qu'il devra prendre contact avec l'institution afin de confirmer sa présence, il devra se présenter au responsable, avoir une tenue et une attitude correcte répondant aux exigences de l'école et de l'institution qui l'accueille. Il devra être en possession de son carnet de stage. Des directives lui sont aussi communiquées concernant d'éventuelles absences.

Il est également mis à la disposition des stagiaires, une liste de sanctions dont ils sont passibles et leurs modalités d'application.

Enfin, afin de guider au mieux les élèves dans leurs démarches, les responsables de stage sont présents, à l'écoute et leur fournissent différents outils et documents tels que : un modèle de convention de stage, les modalités de récupération des heures non prestées, la liste des sanctions, les modalités d'évaluation, les obligations ministérielles éventuelles, les coordonnées des personnes de contact au sein de notre école,... Il est à noter que, pour favoriser le bien-être de l'élève, certaines dispositions particulières sont appliquées en accord avec l'école et le lieu d'accueil.

3.6.2. Visites de stage et feedbacks

Afin de rassurer les élèves avant qu'ils ne partent en stage, une réunion est prévue. Durant celle-ci, les jeunes parlent chacun à leur tour, de leur ressenti et de leurs appréhensions. Les enseignants ainsi que les autres élèves peuvent apporter des éléments de réponse aux questions que les futurs stagiaires se posent. Grâce à cette entrevue, les jeunes partent plus sereins dans leur institution.

De plus, les élèves reçoivent un maximum d'informations et de consignes concernant la rigueur souhaitée durant cette période. Il leur est notamment demandé de présenter leurs préparations une semaine à l'avance.

Pour orienter au mieux les élèves, les enseignants de la Samaritaine se rendent régulièrement sur leur lieu de stage. Lors de leurs observations, ils indiquent un maximum d'éléments (points forts et points à améliorer) dans un carnet de communication. Lorsque l'observation est terminée, un entretien a lieu et l'enseignant, présent sur place, communique directement ses remarques, lui permettant ainsi de s'améliorer rapidement.

Si des éléments récurrents reviennent lors des observations ou si un événement particulièrement marquant survient, les enseignants en discutent pendant les OBG. Une recherche peut éventuellement être réalisée pour comprendre le comportement du jeune.

Enfin, des feedbacks sont réalisés avec les stagiaires lors des EAC de décembre, de mars et de juin. Ils sont dès lors convoqués afin de voir le niveau d'acquisition de leurs compétences et de faire les points sur les éventuelles lacunes qu'il reste à combler.

3.7. Pour intégrer les élèves issus de l'enseignement spécialisé

Afin de développer l'intégration des élèves de l'enseignement spécialisé au sein de notre établissement et d'encadrer, dans les années futures, des élèves à mobilité réduite, la Samaritaine a aménagé l'accès au bâtiment A ainsi qu'au terrain de sport.

Notre établissement accueille des élèves en intégration de l'enseignement spécialisé, encadrés par des enseignants de ces écoles afin d'effectuer une aide supplémentaire en collectif ou en individuel.

Notre école peut accueillir certains élèves atteints de légers handicaps, mais ayant tous en commun le désir de voir aboutir leur projet personnel et professionnel. C'est notamment le cas pour une élève malentendante suivie en collaboration avec la DGAS.

3.8. Pour utiliser les technologies de l'information et de la communication

Afin d'utiliser au mieux les technologies de l'information et de la communication, la Samaritaine dispose :

- de locaux informatiques dans lesquels les élèves ont la possibilité d'effectuer des recherches ;
- de tableaux interactifs mis à la disposition des enseignants ;
- d'une page Facebook permettant de diffuser à grande échelle les informations relatives à l'école (projets des élèves, rendez-vous à ne pas manquer, ...) ;
- d'un site Internet qui reprend l'ensemble des informations liées à l'enseignement provincial mais aussi spécifiques à notre établissement.

3.9. Pour entretenir la collaboration « école-famille »

La Samaritaine entretient la collaboration « école-famille » grâce à des réunions de parents lors desquelles les parents ou tuteurs légaux peuvent rencontrer les enseignants et ainsi discuter du parcours scolaire de l'enfant.

De plus, les enseignants, titulaires de classe et éducateurs sont invités à communiquer les points, le comportement de l'élève mais aussi toutes informations relatives aux activités propres à l'école par le biais du journal de classe.

Comme souligné précédemment, les éducateurs et l'assistante sociale mais aussi la coordinatrice de discipline et les membres de la direction sont également là pour assurer la collaboration entre l'école et la famille. Pour ce faire, ils communiquent par téléphone ou fixent des rendez-vous afin d'éclaircir la situation du jeune.

4) Les frais scolaires

Les frais réclamés par l'école concernent les frais de photocopies liées aux différents cours avec un maximum de 75 euros par élève. Un relevé des montants demandés par les enseignants se trouve dans le fond du journal de classe.

Les autres frais pouvant être réclamés concernent l'accès aux activités sportives, pédagogiques et culturelles ainsi que leur déplacement.

5) Les procédures d'évaluation avec les dispositions particulières à l'établissement

Les procédures d'évaluation sont en conformité avec le règlement des études de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisé par la Province de Hainaut.

- Des examens peuvent être organisés en dehors des périodes prévues ceci avec l'accord de la direction.
- Le conseil de classe peut décider d'organiser un examen de seconde session dans un cours pour lequel aucun examen n'est organisé pendant l'année.
- Rappel : un bilan est une épreuve sommative au terme d'une séquence d'apprentissage.
- Une seconde session peut être imposée dans un cours pour lequel deux cotes au minimum n'ont pu être attribuées suite à l'absence justifiée d'un élève à l'évaluation.
- Les stages sont obligatoires en 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} de l'enseignement technique de qualification et professionnel ainsi qu'au 4^{ème} degré de l'enseignement professionnel complémentaire.
- Certaines compétences peuvent être vérifiées par le biais d'une évaluation continuée plutôt que lors d'une épreuve d'EAC. Dans ce cas, la direction devra donner au préalable son approbation.

Particularités d'organisation des évaluations du premier et deuxième degré

	1^{ère} année commune	2^{ème} année commune	1^{er} degré différencié	2^{ème} degré professionnel	2^{ème} degré Technique de qualification	2^{ème} degré Technique de transition
Bilan de décembre et mars	Bilans pendant les cours	Bilans pendant les cours	Bilans pendant les cours	Selon horaire établi. Certains bilans seront organisés dans la session d'autres pendant les cours	Selon horaire établi. Certains bilans seront organisés dans la session d'autres pendant les cours	Selon horaire établi. Certains bilans seront organisés dans la session d'autres pendant les cours
Dispenses	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Examens de juin	Evaluations diagnostiques	CE1D Français Math Initiation scientifique Langues modernes	CEB Externe	Cours généraux	Cours généraux	Cours généraux
Cotation des périodes pour les cours	50% pour les travaux d'évaluation et 50% pour les bilans	50% pour les travaux d'évaluation et 50% pour les bilans	50% pour les travaux d'évaluation et 50% pour les bilans	50% pour les travaux d'évaluation et 50% pour les bilans	50% pour les travaux d'évaluation et 50% pour les bilans	50% pour les travaux d'évaluation et 50% pour les bilans
Récupération des bilans	/	/	/	Selon horaire établi	Selon horaire établi	Selon horaire établi

Particularités d'organisation des évaluations du troisième et du quatrième degré

	3^{ème} degré professionnel	3^{ème} degré Technique de qualification	3^{ème} degré Technique de transition	4^{ème} degré Professionnel complémentaire
Bilan de décembre et mars	Selon horaire établi. Certains bilans seront organisés dans la session d'autres pendant les cours	Selon horaire établi. Certains bilans seront organisés dans la session d'autres pendant les cours	Selon horaire établi. Certains bilans seront organisés dans la session d'autres pendant les cours	/
Evaluation de l'OBG	Les cours de l'OBG sont évalués sous forme d'EAC	Les cours de l'OBG sont évalués sous forme d'EAC	/	/
Dispenses	Etablies à 50% pour les cours qui font l'objet d'un examen en juin	Etablies à 50% pour les cours qui font l'objet d'un examen en juin	Etablies à 50% pour les cours qui font l'objet d'un examen en juin	Etablies à 50% pour les cours qui font l'objet d'un examen en juin
Examens de juin	Cours généraux et EAC	Cours généraux et EAC	Cours généraux	Selon législation en vigueur
Cotation des périodes pour les cours	50% pour les travaux d'évaluation et 50% pour les bilans	50% pour les travaux d'évaluation et 50% pour les bilans	50% pour les travaux d'évaluation et 50% pour les bilans	/
Récupération des bilans	Selon horaire établi	Selon horaire établi	Selon horaire établi	/
Récupérations de stages	Selon dérogation et horaire établi	Selon dérogation et horaire établi	Selon dérogation et horaire établi	Selon dérogation et horaire établi